

Monsieur l'Evêque.

No. 2
Ludger Pelletier
et
Marie Soucy

Le treize avril mil neuf cent trente-un
me la dispense de trois bans de mariage
accordée par Monseigneur l'Evêque de
en date du trente-un mars courant, me
aussi la dispense du premier degré d'affini-
té en ligne collatérale, accordée le même jour,
entre; Ludger Pelletier, seul majeur de l'épouse
Ernestine Soucy, domicilié en cette paroisse, d'une

part et Marie Soucy, domiciliée à
Saint-Pierre Claver, Montréal, veuve majeure
de Cyrille Fougère de, Pentecôte, Rhode
Island, d'autre part, ne s'étant découverts
aucun autre empêchement à ce maria-
ge, nous, prêtre soussigné, eue, avons
reçu leur mutuel consentement de
mariage, en présence de Léon Pelletier,
père de l'époux, de André Soucy, père
de l'épouse de plusieurs autres pa-
rents et amis dont quelques uns ont
signé avec nous. Lecture faite.

Marie Soucy
Ludger Pelletier
André Soucy
Léon Pelletier

A. O. Girouard - Prêtre curé.